



Le 30 janvier 2018

Mme la présidente,

L'année 2018 débute dans un contexte d'attaques de plus en plus violentes contre le monde du travail, les privés d'emplois et les retraités.

La mise en œuvre de la loi travail XXL se traduit par une profusion des Ruptures Conventionnelles de Contrat (RCC), véritable aubaine pour les entreprises et qui entraîne une vague de suppressions d'emplois et de licenciements.

Au Ministère des Finances, la volonté de couper dans les dépenses publiques porte la marque de ce gouvernement comme de ceux qui l'avaient précédé.

En 15 ans, plus de 35000 emplois ont été supprimés dans notre ministère.

La lettre de mission du premier ministre du mois de septembre dernier avec la mise en place du comité «cap 2022» constitue la suite des politiques publiques antérieures (RGPP et MAP).

La suppression des emplois dans la fonction publique ne connaît pas de fin et lorsque du fait de ces suppressions, il devient impossible d'assurer le fonctionnement normal des services, certaines missions sont externalisées ou supprimées. Pour supprimer des emplois dans une plus grande ampleur et sans contrainte, le gouvernement envisage de s'attaquer au statut général des fonctionnaires.

Toutes ces mesures vont contribuer à l'aggravation des conditions de vie au travail des personnels.

Le projet de la note d'orientation pour l'action ministérielle en 2018 met en avant l'augmentation de l'enveloppe dédiée au Projet de Loi de Finances aux politiques d'action sociale.

Nous notons que l'augmentation présentée du budget ne se fait pas à périmètre constant puisque le domaine d'intervention est désormais étendu aux collectivités d'outre-mer.

Dans cette note, il est indiqué que «L'EPAF devrait disposer de moyens stabilisés pour répondre à la demande sur le segment des vacances familles et des vacances enfants».

Une intervention d'EPAF Vacances Enfants est à l'ordre du jour de notre instance.

Nous avons évoqué lors du CDAS du 08 juin 2017, le sujet des conditions de transfert Toulouse Paris des enfants partant en colonies EPAF. Nous vous avons fait part de nos inquiétudes sur ces départs en bus. Lors du CDAS du 29 septembre 2017, nous avons fait un premier bilan en évoquant les problèmes de transfert des colons entre Toulouse et Paris uniquement en bus avec des durées de trajet de 11 à 12h00, des retours en bus pour certains, en train pour d'autres avec des conséquences néfastes pour les colons et leurs familles (retards, correspondances manquées, durées de séjours diminuées...).

Le transfert en bus sur de longues distances est un mode de transport qui n'est pas du tout satisfaisant en ce qui concerne la durée de trajet, la sécurité, le confort....

Puisque la volonté du Secrétariat Général est d'adapter les prestations en fonction des besoins et attentes des personnels, nous souhaitons qu'en 2018, il y ait un engagement de l'EPAF afin que les transferts Toulouse Paris s'effectuent en train ou en avion.

Toujours d'après ce projet de note d'orientations, le CDAS doit être un lieu privilégié d'échange et d'analyse.

Or, nous constatons, s'agissant du point d'étape sur le restaurant de MURET, que des documents nous ont été transmis après le 22 janvier et uniquement suite à notre demande.

Les représentants des personnels ont besoin de disposer de la totalité des éléments 8 jours avant la tenue du CDAS pour effectuer une analyse de qualité.

Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions conduire un dialogue de qualité sur la situation des petites structures de restauration collective.

Nous tenons à vous dire que la CGT Finances, comme cela a déjà été le cas dans d'autres départements, défend et défendra le maintien de ce restaurant : le service de restauration sur place pour la majorité des agents est la première de nos revendications en matière de restauration. Nous continuerons à échanger avec les personnels de Muret pour être dans l'action collective, construire et défendre les revendications des personnels.

Les représentants CGT Finances CDAS 31